



ACADÉMIE
DE BESANÇON

Liberté
Égalité
Fraternité

Inspection Enseignement Technique Enseignement Général Information et orientation

Inspection Enseignement Technique Enseignement Général
Information et Orientation

ce.ien.eteg@ac-besancon.fr – 03 81 65 74 51

Affaire suivie par :
Cassandre LE MAUFF IEN Mathématiques – physique-chimie
Tél : 06 09 01 16 04
Mél : cassandre.le-mauff@ac-besancon.fr

10 rue de la Convention
25030 Besançon cedex

Besançon, le 10 novembre 2025

Madame Cassandre Le Mauff
Inspectrice de l'éducation nationale Mathématiques –
Physique-Chimie

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de
mathématiques – physique-chimie

S/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement des lycées professionnels et SEP,
publics et privés sous contrat

Objet : DNB session 2026 - Épreuves de mathématiques et de sciences pour les élèves de 3PM

Cadre général

À compter de la session 2026 les modalités d'attribution du DNB évoluent. Le diplôme sera désormais délivré aux candidats ayant obtenus une moyenne finale supérieure ou égale à 10/20. Pour les candidats sous statut scolaire, cette note moyenne est constituée à 40% par la note de contrôle continu et à 60% par les épreuves terminales. Les différents coefficients appliqués aux épreuves sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Candidats scolaires	
Contrôle continu :	40 % de la note globale*
	*sont ajoutés au total des moyennes du contrôle continu, les points supérieurs à 10 sur 20 de la moyenne obtenue dans l'un des enseignements facultatifs suivi par le candidat, sous réserve que la moyenne de la part de contrôle continu auxquels ces points s'ajoutent ne dépasse pas 20 sur 20.
Épreuves terminales notées sur 20 :	60 % de la note globale
Français	Coefficient 2
Mathématiques	Coefficient 2
Histoire Géographie Enseignement moral et civique	Coefficient 1,5 Coefficient 0,5
Sciences	Coefficient 2
Oral de soutenance	Coefficient 2

Les 10 moyennes suivantes sont prises en compte dans le contrôle continu pour les élèves **3^e prépa-métiers** :

- Français
- **Mathématiques**
- Histoire-géographie
- Enseignement Moral et civique
- Langue vivante étudiée (LV1)
- Langue vivante étudiée (LV2)
- **Sciences et technologie**
- Découverte professionnelle
- Enseignements artistiques
- Éducation physique et sportive

Il est à noter **qu'une seule moyenne est attendue** en sciences et technologie (physique-chimie – SVT – technologie).

Les moyennes remontées doivent être trimestrielles ou semestrielles et peuvent être des notes posées par rapport aux évaluations par compétences. Les différentes évaluations doivent être représentatives des progrès, de l'engagement des élèves.

L'épreuve terminale de mathématiques

Pour tous les candidats, l'épreuve évalue les connaissances et compétences attendues en fin de cycle 4 et déclinées par le programme de mathématiques de cycle 4 en vigueur. À travers les exercices proposés, les candidats sont amenés à mobiliser les compétences chercher, modéliser, représenter, raisonner, calculer et communiquer. Le brouillon est autorisé sur l'ensemble de l'épreuve.

Le sujet est constitué d'exercices qui doivent pouvoir être traités par le candidat indépendamment les uns des autres. L'épreuve est notée sur 20. Les points attribués à chaque exercice sont indiqués dans le sujet. La calculatrice n'est autorisée que sur la partie 2.

Un sujet 0 est en cours d'élaboration.

Partie 1 automatismes : 6 points, 20 minutes

Les élèves réalisent cette partie sans calculatrice. Elle évalue la maîtrise des automatismes au cycle 4.

Cette première partie du sujet comporte des questions sur ½ point et des questions sur 1 point :

Les questions sur ½ point sont des applications directes d'automatismes dans la liste indicative.

Les questions sur 1 point nécessitent soit l'utilisation de deux automatismes, soit l'utilisation d'un automatisme, avec un calcul ou un raisonnement supplémentaire.

La liste indicative d'automatismes susceptibles d'être mobilisés lors de l'épreuve écrite de mathématiques du DNB vient d'être publiée sur Éduscol. Elle est téléchargeable en suivant ce lien :

<https://eduscol.education.fr/document/67781/download>

Partie 2 raisonnement et résolution de problèmes : 14 points, 1h40

Certains exercices peuvent inclure des situations issues de la vie courante ou d'autres disciplines. Ils peuvent adopter toutes les modalités possibles.

L'évaluation prend en compte la clarté et la précision des raisonnements ainsi que, plus largement, la qualité de la rédaction qui sera évaluée sur 2 points. Doivent être pris en compte les essais et les démarches engagées, même non aboutis. Le sujet précise que toutes les réponses doivent être justifiées sauf si une indication contraire est donnée.

Les questions se répartissent selon les trois niveaux en respectant approximativement les proportions :

- Niveau 1 : 40 %
- Niveau 2 : 50 %
- Niveau 3 : 10 %

L'épreuve terminale de sciences

Peu de changement pour cette l'épreuve de sciences si ce n'est qu'elle prend désormais en compte l'évaluation des compétences rédactionnelles.

Pour cette épreuve, à chaque session de l'examen, deux disciplines seulement sur les trois citées – physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie – sont retenues. Le choix des deux disciplines est signifié deux mois avant la date de l'examen.

L'ensemble de cette épreuve est noté sur 20 points, 10 points pour chacune des deux disciplines choisies.

Le candidat traite les exercices sur une seule et même copie.

Le sujet est constitué d'exercices qui doivent pouvoir être traités par le candidat indépendamment les uns des autres. Certains exercices exigent de la part du candidat une prise d'initiative dans le cadre d'une question ouverte où les élèves exercent leur capacité à chercher et à raisonner. **L'énoncé précise au candidat le caractère développé et construit de la réponse avec un nombre indicatif de lignes. La qualité de la rédaction est prise en compte et valorisée dans le barème.**

Les exercices peuvent prendre appui sur des situations issues de la vie courante ou d'autres disciplines. Ils peuvent adopter toutes les modalités possibles, y compris la forme de questionnaires à choix multiples.

L'évaluation doit prendre en compte la clarté et la précision des raisonnements ainsi que la qualité de la rédaction scientifique. Les solutions exactes **et** la mise en œuvre d'idées pertinentes **clairement formulées doivent être pleinement valorisées** lors de la correction. Doivent aussi être pris en compte les essais et les démarches engagées, même non aboutis. Les candidats en sont informés par l'énoncé.

Vous trouverez en attache de ce courriel un flyer sur le nouveau brevet à destination des élèves et des familles.

Textes de référence :

- Décret n° 2025-328 du 10 avril 2025 relatif aux modalités de délivrance du diplôme national du brevet
- Arrêté du 31 décembre 2015 modifié relatif aux modalités d'attribution du DNB
- Note de service du 2 septembre 2025 sur les modalités d'attribution du diplôme national du brevet à compter de la session 2026

PJ : Flyer sur le nouveau brevet

L'inspectrice de l'éducation nationale



Cassandre LE MAUFF